

Règles du concours *Un organisme qui me tient à cœur*

1. Chaque personne intéressée au concours a droit à une (1) participation.
2. Pour participer, une personne doit nommer un organisme sans but lucratif (OSBL) de son choix, dont le siège social se trouve dans la province de Québec. Un même organisme peut être nommé par plusieurs participants ; chaque mention compte pour une participation distincte.
3. Les participants peuvent s'inscrire au concours entre le 1^{er} décembre 2021, à 0h00 et le 22 décembre, à 23h59.
4. Pour participer, les participants doivent remplir le formulaire d'inscription apparaissant sur le site web de santinel.com. Aucun achat n'est requis.
5. Un tirage au sort déterminera l'organisme nommé remportant le prix. Le participant ayant nommé l'organisme ne peut pas garder le prix pour lui-même. Un participant peut nommer un organisme dont il est gestionnaire, ou dont il fait partie à titre de membre administrateur, à titre d'employé ou de bénévole.
6. Le prix est un *Ensemble défibrillateur HeartStart OnSite*, qui inclut :
 - a. Le défibrillateur
 - b. 1 batterie
 - c. 2 cartouches d'électrodes adultes SMART
 - d. Le boîtier de transport standard
7. Le prix n'inclut pas les accessoires de remplacement, tels qu'une batterie de rechange ou des électrodes de rechange. Le prix ne peut pas être échangé contre d'autres articles de la boutique en ligne, ni être converti en somme d'argent ou en crédit.
8. Le tirage au sort aura lieu le 23 décembre 2021, au 1061 boul. Sainte-Foy, Longueuil, à 11h00.
9. L'organisme gagnant sera contacté directement par un représentant de Santinel. Son nom sera annoncé publiquement sur la page Facebook de Santinel. L'organisme aura jusqu'au 7 janvier 2022 pour accepter ou refuser son prix.
10. Le prix sera expédié à l'organisme gagnant si la personne responsable de sa réception habite dans un rayon de plus de 10 km du 1061, boul. Sainte-

Foy, à Longueuil. Sinon, le prix devra être récupéré par le responsable de l'organisme gagnant au 1061, boul. Sainte-Foy, à Longueuil, du lundi au vendredi, entre 8h et 16h30. Étant donné la pandémie de COVID-19, des dispositions sanitaires (gel hydroalcoolique, port du masque, distanciation sociale) seront mises en place pour s'assurer que le gagnant récupère son prix en toute sécurité. Étant donné des problèmes actuels dans la chaîne d'approvisionnement, **il peut y avoir un délai de plusieurs semaines** avant la réception chez Santinel du prix à remettre au participant. Cela est tout à fait hors de notre contrôle et nous remercions à l'avance le gagnant pour sa compréhension.

11. Sont exclues du tirage les personnes ayant un lien avec les organisateurs du concours, soit les employés de Santinel de même que les personnes habitant au même domicile que les employés de Santinel.
12. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.